

ELEVAGE DU SENTIER DES ANGES

Tel:07.61.30.17.03 /sentierdesanges@gmx.fr

VOTRE CERTIFICAT DE NAISSANCE

Madame , Monsieur

Vous avez l'acquisition d'un chiot BERGER BELGE MALINOIS inscrit au lof , vous avez la possibilité de le ou la faire confirmer à partir de 12 mois sans limite d'âge .

La confirmation n'est pas une obligation c'est une accession à la reproduction , c'est à dire ce qui permettra à votre chien d'engendrer des chiots inscrit au lof .

Votre chien vous a été vendu pour la compagnie ou sport canins , s'il ou elle ne reproduit jamais ce n'est pas une nécessité de le faire confirmer .

Si votre chien n'était jamais confirmé , cela ne veut pas dire qu'il n'ai pas pure race et encore moins de qualité .

Pour cela il vous faut vous inscrire à une séance de confirmation (coût de l'inscription entre 25/40 € selon l'exposition) proche de chez vous et vous présenter ce jour là avec votre compagnon , sa carte d'identification et son certificat de naissance et (document que je vous joins à ce courrier ce jour) .

Pour connaitre les dates et lieux de confirmation , vous pouvez vous connecter sur le site internet de cedia ou de la scc (lien visible sur notre site internet)

Le juge va regarder si votre chien est au standard de la race pour le confirmer , si tel est le cas il vous validera son certificat de naissance que vous devrez renvoyer avec un cheque de 23 € à la :

SOCIETE CENTRALE CANINE

155 AVENUE JEAN JAURES

93535 AUBERVILLIERS CEDEX

N'oubliez pas de faire des copies de tous vos documents avant de leur adresser .

Vous recevrez ensuite son PEDIGREE , votre chien sera donc LOF définitivement .

Pour toutes questions supplémentaires , vous pouvez nous joindre au 07.61.30.17.03 .

Sachez que nous sommes présents sur différentes expositions , n'hésitez pas en cas de besoin à demander si je suis présente pour vous aider .

MERCI PAR AVANCE DE ME RETOURNER UN EXEMPLAIRE DATE ET SIGNE .

A très bientôt et bonne route avec votre compagnon .